



Exposition collective des artistes du 12^e – 2018

Règlement de l'exposition

La Mairie du 12e organisera l'édition 2018 de l'exposition collective des artistes du 12e sur une période allant du 1^{er} février au 2 mars 2018, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, dans la Salle des Fêtes.

L'accrochage aura lieu dans la semaine précédant l'exposition et le décrochage durant la dernière semaine de l'exposition. Le vernissage est prévu le jeudi 1^{er} février de 19h à 21h.

Le présent règlement de l'exposition (accompagné du dossier de candidature et d'une photo de votre œuvre) est à renvoyer signé impérativement avant le 19 janvier 2018 :

Soit par mail à : culture12@paris.fr

Soit par courrier à :

**Secrétariat culture
Cabinet de Madame la Maire
Mairie du 12e – 130, avenue Daumesnil
75012 Paris**

L'organisation de l'exposition et les obligations de l'exposant sont définies par les modalités suivantes que chacun doit accepter et respecter.

Le nombre d'œuvres par personne est de 1.

Chaque œuvre devra être signée. Les toiles, aquarelles et dessins devront porter au verso une étiquette mentionnant le titre de l'œuvre ainsi que le nom et l'adresse de l'exposant.

L'exposant réalisera lui-même le système d'attache.

L'artiste pourra déposer son œuvre entre le mercredi 24 et le vendredi 26 janvier 2018 aux horaires d'ouverture de la Mairie du 12^e après avoir pris contact avec le secrétariat culture du cabinet de Madame la Maire pour informer de leur passage.

Les artistes pourront récupérer leur œuvre entre le 5 et le 7 mars 2018 aux horaires d'ouverture de la Mairie du 12^e après avoir pris contact avec le secrétariat culture du cabinet de Madame la Maire pour informer de leur passage.

L'exposition se déroulera entre le 1^{er} février et le 2 mars 2018. Aucune œuvre ne pourra être déplacée ni retirée avant la date de retrait fixée.

L'accès de l'exposition au public sera libre aux horaires d'ouverture de la Mairie du 12^e.

Les artistes exposants dégagent la Mairie du 12^e arrondissement de toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte, détérioration de toute nature et dommages aux œuvres exposées.

Une petite pochette sera accrochée sous les œuvres afin de pouvoir accueillir un petit texte de présentation ainsi que d'une photo de votre œuvre en version numérisée.

J'accepte les modalités d'organisations ci-dessus.

Date :

Nom, prénom :

Signature (lu et approuvé) :